Est-il possible actuellement d'établir des comparaisons concernant les coûts de construction entre le Québec et les administrations voisines?

Cette préoccupation à l'égard de la comparaison des coûts de construction (*benchmarking*) touche plusieurs administrations routières dans le monde. Comme elles, le ministère des Transports ne dispose pas actuellement d'analyses complètes à cet effet.

Dans le cadre des travaux découlant du rapport du Vérificateur général, le Ministère s'est engagé à effectuer des analyses comparatives de coûts entre les régions et avec d'autres administrations, notamment le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, sur la base d'éléments comparables.

Il est essentiel d'établir avec eux une méthodologie et une façon de comparer les coûts et la valeur des ouvrages. Ce ne sont pas seulement les coûts de construction, mais aussi les particularités des territoires et des infrastructures (contexte géologique par exemple) qui font en sorte que les coûts peuvent varier d'un secteur à l'autre. Il est nécessaire de tout mettre en contexte avant de s'engager dans un exercice de comparaison.

Les premiers résultats sont attendus ce printemps 2010. Toutefois, tout indique actuellement que les travaux effectués au Québec ne sont pas plus coûteux que ceux exécutés par les administrations voisines.